



Conseil Municipal du 17 mai 2022 COMPTE RENDU

Le dix-sept mai deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Chaumont-sur-Tharonne, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Laurent AUGER, Maire.

Les convocations avaient été adressées le 13 mai 2022.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents ou représentés : 15 votants : 15

Étaient Présents : AUGER Laurent, VALTER Francis, PICOT Rose Marie, PAUL Patrice, MERVEN Patrick, ROUILLON Thierry, CUVILLIER Alexis, CUVILLIER Emilie, DELETANG Alain, VERVIALLE Yves, DUPAS Martine

Excusés et avaient donné procuration

MUNIER Laetitia à MERVEN Patrick

ROUILLON Brigitte à AUGER Laurent

SIMONNET Claire à PAUL Patrice

PETIT Stéphanie à DELETANG Alain

Emilie CUVILLIER a été désignée comme secrétaire de Séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 avril 2022 à l'unanimité.

1. Taxes directes locales – taux imposition taxe foncière non bâti

Suite au contrôle de légalité de la délibération n°2022-04 du 7 avril 2022, le taux d'imposition du foncier non bâti n'étant pas conforme aux règles édictées au 1 du I de l'article 1636 B sexies du code général des impôts (CGI), après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal a décidé de modifier le taux du foncier non bâti fixé par la délibération n°2022-04 du 7 avril 2022 et de fixer au titre de l'année 2022 le taux du foncier non bâti (TFNB) à 36.96%.

Informations diverses

- Rose-Marie Picot informe des actions en direction des seniors qui sont actuellement menées pour la prévention des chutes et les accidents domestiques. Ces ateliers ont eu été dispensés à la mairie lors de trois vendredi après-midi.

- L'adressage étant obligatoire, monsieur le maire et Patrice Paul ont été à une réunion organisée par l'AMF à ce sujet. Devant finaliser ce dossier, Martine Dupas et Yves Vervialle se sont proposés pour assister Anne-Karen Mailliat-Truppa, agent en charge de l'adressage.

- Alexis Cuvillier ayant représenté la commune lors de l'assemblée générale de « Sculpt'en Sologne », informe que la Biennale aura lieu l'année prochaine avec la présence des performeurs sur la place Blériot et qu'ils solliciteront une subvention.

- Laurent Auger informe qu'il a été sollicité par un riverain d'un chemin rural, qui aboutit sur le Beuvron, pour le racheter.

Fait à Chaumont-sur-Tharonne, le 25 mai 2022

Le Maire
Laurent AUGER

